



**Pouvoir d'achat des retraités :
Le compte n'y est toujours pas
Seule l'action peut faire
bouger les choses !**



**Déjà dans l'action le 10 mars,
huit organisations syndicales de retraités
appellent à une nouvelle journée
d'action unitaire :
Le jeudi 9 juin
En Vaucluse : rassemblement à
la Préfecture à AVIGNON
à 10 heures
Avec audience demandée au préfet**

Reçues à leur demande le 3 mai au Ministère des Finances, les organisations syndicales de retraités se sont vues opposer un refus clair et net à leurs demandes de rétablissement de la demi-part et de non-imposition des majorations de pension pour les parents de 3 enfants et plus.

Les mesures de prolongation d'exonération d'impôts locaux et de redevance télévision pour ceux qui en ont bénéficié en 2014 et 2015 ne règlent en rien les effets néfastes de la suppression de la demi-part sur les prestations et cotisations sociales : CSG, CRDS, CASA, APL, aides des CCAS, gratuité dans les transports en commun, etc...). Ce gouvernement affiche une surdité et une méconnaissance totale des réalités du terrain et de la vie quotidienne des retraités, confrontés à la baisse du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraites et au coût de la vie : santé, logement, énergie, et autres dépenses contraintes.

En matière d'impôts : où en est la réforme promise ?

La grande réforme fiscale promise par le candidat Hollande et reprise par le gouvernement Ayrault est tombée aux oubliettes comme la quasi-totalité des promesses faites en 2012. Cette réforme devait réduire le poids de la TVA et réviser l'impôt sur le revenu pour en refaire un impôt véritablement progressif avec des tranches plus nombreuses pouvant aller jusqu'à 60 ou 65 %. Seule une dernière tranche à 45 % a été créée.

Les différentes réformes fiscales intervenues depuis 2008 sont venues s'ajouter au gel de nos pensions de retraite entre le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} octobre 2015 et à la revalorisation dérisoire de 0,1 % du 1^{er} octobre dernier (*une demi-baguette de pain, en moyenne*). Certains retraités ont ainsi perdu entre 1 et 2 mois de revenus disponibles, ce qui est lourd de conséquences. D'autant que viennent s'ajouter des hausses pour les dépenses incompressibles de chauffage, de santé etc... et des cotisations mutualistes pour celles et ceux qui peuvent encore continuer à les payer. Interviennent également des diminutions ou des suppressions de certaines aides sociales du fait de la fin des exonérations en matière d'impôt sur le revenu ou décidées par des collectivités territoriales suite à la baisse de leurs dotations.

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu :

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, il faudra continuer à faire une déclaration annuelle. En cas de baisse des revenus, le montant de l'impôt ne pourra pas être immédiatement modifié. Les variations du montant de l'impôt découlent de critères qui ne pourront être connus qu'à l'occasion de la déclaration de revenus annuelle. Les rectifications se feraient comme aujourd'hui avec un an de décalage.

La retenue à la source n'amènerait aucun changement pour les retraités déjà mensualisés, par contre, elle obligerait à passer à la mensualisation ceux qui ont choisi de continuer à payer des tiers.

L'objectif premier de ce prélèvement à la source est de parvenir à terme à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG, ce qui accentuera la fiscalisation de la Sécurité sociale comme le souhaite le Medef.

Nous revendiquons :

- La réduction de la TVA avec la suppression sur les produits de première nécessité et la baisse à 15 % du taux normal.

- Une réforme de l'impôt sur le revenu avec une réelle progressivité par la création de nouvelles tranches et des dernières tranches à 60 ou 65 %.

- Dans l'attente de cette réforme, le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les personnes

vivant seules, ayant élevé au moins un enfant et la suppression de l'imposition des majorations de retraite ou pension pour parents de trois enfants et plus.

- Une révision des bases en matière de valeurs locatives pour le calcul des impôts locaux.

- Une augmentation de l'impôt sur la fortune.

BULLETIN DE SYNDICALISATION CGT

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

Je me syndique à la CGT

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Branche professionnelle d'origine

Mail

Bulletin à retourner à : Union Syndicale des Retraités CGT de Vaucluse 1 Rue Ledru-Rollin – 84000 AVIGNON
Ou à remettre à un militant de votre connaissance